~ 1	115 /1 . 1.6		FORWICLE AD/11
Circ Car	llège électoral français reonscription électorale de nton électoral de reau principal de canton		
		ELECTIONS LEGISLATIVES FE	EDERALES DU
	Procès-verbal de	le réception des doubles des tableaux d	le dépouillement du canton électoral
I.	Constitution et composition	n du bureau	
			eures dans le local situé à, est nention : Madame (Mme) ou Monsieur (M)).
	M	Président; Assesseur; Assesseur; Assesseur; Assesseur; Secrétaire.	
	Ont siégé comme témoins :	:	
	: M : M		
			erment prévu à l'article 104 du Code électoral (il en au fur et à mesure de leur arrivée et ils ont prêté le
	OBSERVATIONS:		
II.	Réception des tableaux de	dépouillement	
	Numéros des bureaux	Heure de la réception définitive des doubles des tableaux du dépouillement	Observations (1)
_			
-			

^{(1) -} Le cas échéant, indiquer que le président du bureau ayant apporté le double du tableau à heures a été invité à le faire rectifier ou compléter.

Le président de chacun des bureaux de dépouillement a remis le double du tableau dressé par son bureau au président du bureau principal de canton.

Après vérification et correction éventuelle, ce tableau est paraphé par ce dernier. Celui-ci a signé pour récépissé dudit tableau le procès-verbal du bureau de dépouillement dont son président était porteur.

Le bureau principal de canton reprend par bureau de dépouillement sur un état récapitulatif (voir les annexes A pour la Chambre et B pour le Sénat) le nombre des bulletins déposés, le nombre des bulletins blancs ou nuls, le nombre des bulletins valables et pour chacune des listes classées suivant leur numéro d'ordre, le nombre des votes de liste, le total des suffrages nominatifs émis pour chaque liste, ainsi que pour chaque candidat (titulaires et suppléants) de chaque liste, le total des suffrages nominatifs qu'il a obtenus (2).

Le bureau totalise pour l'ensemble du canton toutes ces rubriques et y ajoute le chiffre électoral de chaque liste.

Le président du bureau principal de canton ou la personne qu'il désigne à cette fin communique au Ministre de l'Intérieur sans délai <u>par la voie digitale</u>, en utilisant la signature électronique émise au moyen de sa carte d'identité, le total des bulletins déposés, le total des bulletins valables, le total des bulletins blancs et nuls ainsi que le chiffre électoral de chaque liste, tel qu'il est déterminé à l'article 166 du Code électoral, et le total des suffrages nominatifs qui sont obtenus par chaque candidat titulaire ou suppléant (Article 161, alinéa dix du Code électoral)⁽³⁾.

Le président du bureau principal de canton assure l'envoi sans délai <u>par la voie digitale</u>, en utilisant la signature électronique émise au moyen de sa carte d'identité, du procès-verbal de son bureau reprenant le tableau récapitulatif au président du bureau principal de circonscription électorale pour ce qui concerne l'élection de la Chambre des représentants et au président du bureau principal de province pour l'élection du Sénat qui en donnent récépissé, et au Ministre de l'Intérieur (Article 161, alinéa 11, du Code électoral).

Le président du bureau principal de canton met également une version papier de ce procès-verbal, ainsi que les doubles des tableaux de dépouillement et le tableau récapitulatif pour la Chambre (annexe A) sous enveloppe, la scelle et la fait remettre, par la voie la plus rapide, au président du bureau principal de la circonscription A, qui en donne récépissé. La même procédure est suivie, avec un exemplaire papier de ce procès-verbal ainsi que les doubles des tableaux de dépouillement et le tableau récapitulatif pour le Sénat (annexe B) au président du bureau principal de province, qui en donne récépissé.

A	, le	.20	
Le Secrétaire			Le Président,
	Les assesseu	urs,	

P.S.: LE PRESIDENT DU BUREAU PRINCIPAL DE CANTON NE DOIT PAS OUBLIER, LE LUNDI SUIVANT L'ELECTION, DE REMETTRE AU RECEVEUR DES POSTES DU CHEF-LIEU DE CANTON LES LISTES POUR LE PAIEMENT DES JETONS DE PRESENCE DE TOUS LES BUREAUX ELECTORAUX DE SON CANTON. PRENEZ LES ACCORDS NECESSAIRES AVEC LE RECEVEUR DES POSTES, AVANT LES ELECTIONS, AFIN D'EVITER TOUT RETARD DANS LE PAIEMENT DES JETONS DE PRESENCE.

- Dans les cantons de la circonscription de BRUXELLES-HAL-VILVORDE, le bureau doit dresser l'état récapitulatif en double : un exemplaire où sont mentionnés les résultats destinés au collège électoral néerlandais (Sénat) et un second exemplaire où sont mentionnés les résultats destinés au collège électoral français (Sénat) (Art. 156, § 2 et art. 161, alinéa 9 CE).
 - Dans les cantons électoraux de l'arrondissement administratif de BRUXELLES-CAPITALE de cette circonscription, un état récapitulatif est dressé en français (collège électoral français) et un autre est dressé en néerlandais (collège néerlandais). Dans les cantons électoraux de l'arrondissement de HAL-VILVORDE de cette circonscription, l'état récapitulatif est dressé en double exemplaire et exclusivement en néerlandais pour la Chambre et pour le Sénat.
 - Vu que dans les cantons de la circonscription de BRUXELLES-HAL-VILVORDE, il est impossible de déterminer à quel
 collège électoral appartiennent les bulletins blancs ou nuls, ceux-ci doivent être globalisés au niveau de l'ensemble du
 canton et leur nombre est à indiquer sur une feuille distincte (voir annexe C à la présente formule).
 - (3) Les présidents de canton et le SPF Intérieur passent les accords nécessaires en vue de la transmission digitale des résultats électoraux partiels et complets. Une note distincte à ce sujet est envoyée par le département.

Site web Elelctions du SPF Intérieur: www.elections.fgov.be

Pro	vince :			 																	AN	NEX	E A LA	FOR	MULE AB/11	
Bur	eau pri							List			ELECTIONS LEGI du paiement des jetons de présen	ice aux me	embre	s du b	urea	u éle	ctora	ıl par					in av fo	vant ormula	tions en bas de pa de remplir aire	_
NUI	MERO								etair	e et	les Assesseurs du bureau électora NOM ET PRÉNOM (2)	FONC -TION (3)		MÉRO					es figi	urant	C1-Ge	essou	Mo A	ONT NT UR	SIGNATURE	
				-				-				P			-						-		,	78		1
				-				-				S			-						-		3	1,2		
				-				-				A			-						-		3	1,2		
				-				-				A			-						-		3	1,2		
				-				-				A			-						-		3	1,2		
				-				-				A			-						-		3	1,2		
				-				-							-											
				-				-							-						-					
Tota	l Perso	nnes	:																			Mo EU	ontant to JR	otal :		
											nce des personnes dont les noms				(tél	épho	ne d	lu pré	ésider	nt :	/	•••••	•••••	•••••).	
											Signature	des memb	ores di	u bure	au él	ecto	ral,									
				Le	Sec	crétai	re,				L	es Assesso	eurs,										Le	Prés	ident,	

Ce numéro est renseigné au verso de la carte d'identité.

⁽¹⁾ (2) (3) Le nom et le prénom sont précédés de la mention à Madame (Mme) ou Monsieur (M.). En ce qui concerne la fonction ; complétez comme suit P pour le Président, A pour les assesseurs et S pour le Secrétaire

Instructions à suivre

- 1. Pour permettre un paiement rapide, les membres du bureau mentionnent de façon claire et précise leurs COORDONNEES, spécialement leur NUMERO DE COMPTE.
- 2. Ce document est à établir en DOUBLE exemplaire:
 - le premier est à remettre le JOUR DU SCRUTIN au président du bureau principal de canton A qui le remettra, le LUNDI MATIN suivant les élections, au percepteur des postes;
 - le second est à CONSERVER par le président du bureau.
- 3. Le numéro de registre national permet l'inscription au dossier population des membres du bureau électoral du nombre de fois où ils ont siégés en une telle qualité.

Circonscription électorale de :	
Canton électoral de :	

ELECTION DE LA CHAMBRE DES REPRESENTANTS DU ...

Etat récapitulatif des résultats des bureaux de dépouillement

Bureaux de dépouillement A	Numéros des bureaux de vote dont le scrutin a été dépouillé par ces bureaux	Nombre des bulletins trouvés dans les urnes	Nombre des bulletins blancs ou nuls	Nombre des bulletins valables
1 ^{er} bureau				
2 ^{ème} bureau				
3 ^{ème} bureau				
4 ^{ème} bureau				
5 ^{ème} bureau				
6 ^{ème} bureau				
7 ^{ème} bureau				
8 ^{ème} bureau				
9 ^{ème} bureau				
10 ^{ème} bureau				
Total pour le canton				

		LISTE			
	1°	2°	3°	4°	
Bureaux de dépouillement A n°	Nombre de bulletins marqués en tête de liste	Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires	Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires et d'un ou de plusieurs candidats suppléants	Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats suppléants	Total

Total des bulletins avec des votes de liste et des votes nominatifs (1°+2°+3°+4°) :	
(Chiffre électoral de la liste)	

									LISTE									
	Nombre des votes nominatifs attribués aux candidats titulaires dont les noms sont indiqués ci-dessous																	
Bureaux de dépouillem ent A n°	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	à	22

					LISTE							
Nor	nbre de s	uffrages no	ominatifs o	obtenus pa	r les cand	idats supp	léants don	t les noms	figurent o	ci-dessous		
Bureaux de dépouillement A n°	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12

Collège électoral français	
Canton électoral de :	

ELECTION DU SENAT DU ...

Etat récapitulatif des résultats des bureaux de dépouillement

Bureaux de dépouillement B	Numéros des bu- reaux de vote dont le scrutin a été dépouillé par ces bureaux	Nombre des bulletins trouvés dans les urnes	Nombre des bul- letins blancs ou nuls	Nombre des bulletins valables
1 ^{er} bureau				
2 ^{ème} bureau				
3 ^{ème} bureau				
4 ^{ème} bureau				
5 ^{ème} bureau				
6 ^{ème} bureau				
7 ^{ème} bureau				
8 ^{ème} bureau				
9 ^{ème} bureau				
10 ^{ème} bureau				
Total pour le canton				

		LISTE			
	1°	2°	3°	4°	
Bureaux de dépouillement B n°	Nombre de bulletins marqués en tête de liste	Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires	Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires et d'un ou de plusieurs candidats suppléants	Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats suppléants	Total

Total des bulletins avec des votes de liste et des votes nominatifs (1°+2°+3°+4°):	
(Chiffre électoral de la liste :)	

LISTE															
Nombre de	es vote	s nom	inatifs at	tribués a	aux cano	didats t	itulaire	es dont l	es non	ns sont	indiqu	ıés ci-	dessou	S	
Bureaux de dépouillement B n°	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15

LISTE										
Nombre des votes nominatifs attribués aux candidats suppléants dont les noms sont indiqués ci-dessous										
Bureaux de dépouillement B	1	2	3	4	5	6	7	8	9	

Collège électoral français

CIRCONSCRIPTION ELECTORALE DE BRUXELLES-HAL-VILVORDE

Canton électoral de :

ELECTION DU SENAT DU ...

RESULTATS COMMUNS AUX COLLEGES FRANÇAIS ET NEERLANDAIS

	La Sacrátaira	Les assesseurs	Les témoins	I e Président
		Fait à	, le	20
	TOTAL :			<u>.</u>
-	Bulletins avec des votes blancs et n	uls:		
-	Bulletins avec des votes valables po	our le collège néerlandais :		
-	Bulletins avec des votes valables po	our le collège français :		